

Groupe de travail du 2 juin 2021

Publicité foncière et enregistrement

Fiche 1 – Les services d'appui à la publicité foncière

1 La création du réseau des services d'appui à la publicité foncière (SAPF)

À compter de septembre 2021, une nouvelle organisation du travail en publicité foncière est mise en œuvre avec la création progressive d'un réseau de 18 services d'appui à la publicité foncière (SAPF). Ces services administratifs traiteront à distance une partie de l'activité des services de publicité foncière (SPF) avec pour objectif d'homogénéiser la qualité du service rendu, d'accompagner le dynamisme du marché immobilier et de réduire de manière significative les délais de publication tout en renforçant l'expertise et le pilotage de la mission de publicité foncière.

La construction de ce nouveau réseau de services métiers de la publicité foncière, les SAPF, s'inscrit dans le projet de relocalisation des services de la DGFIP. 18 SAPF seront créés : 15 SAPF seront alimentés à partir d'emplois issus des SPF des métropoles et 3 SAPF seront issus de la sédentarisation des emplois de la brigade nationale d'intervention en publicité foncière (BNIPF).

Un SAPF hébergera le futur pôle national de soutien au réseau en publicité foncière (PNSR PF).

Les ouvertures des SAPF sont prévues entre 2021 et 2023 : 7 interviendront en 2021 (dont les 3 SAPF « BNIPF »), 7 en 2022 et 4 en 2023.

	Département	Commune	Structure	Année de création
07	Ardèche	Tournon-sur-Rhône	SAPF	2021
24	Dordogne	Bergerac	SAPF	2021
36	Indre	Châteauroux	SAPF « BNIPF » + PNSR	2021
48	Lozère	Mende	SAPF	2021
51	Marne	Châlons-en-Champagne	SAPF « BNIPF »	2021
80	Somme	Amiens	SAPF « BNIPF »	2021
88	Vosges	Saint-Dié-des-Vosges	SAPF	2021
02	Aisne	Château-Thierry	SAPF	2022
10	Aube	Troyes	SAPF	2022
22	Côtes d'Armor	Guingamp	SAPF	2022
23	Creuse	Guéret	SAPF	2022
35	Ille-et-Vilaine	Redon	SAPF	2022
65	Hautes-Pyrénées	Tarbes	SAPF	2022
89	Yonne	Joigny	SAPF	2022
15	Cantal	Aurillac	SAPF	2023
40	Landes	Mont-de-Marsan	SAPF	2023
43	Haute-Loire	Le Puy-en-Velay	SAPF	2023
71	Saône-et-Loire	Autun	SAPF	2023

Compte tenu de la complexité et des enjeux liés à l'exercice du métier de la publicité foncière, les emplois seront transférés vers les SAPF avec un an de décalage, afin de laisser le temps nécessaire aux agents nouvellement affectés de monter en puissance sur leur mission.

2 L'organisation des SAPF

Chaque SAPF exercera trois missions :

– une mission principale de mise à jour du fichier immobilier de SPF. À la différence des SPF, le SAPF aura en charge une partie des travaux de publication des actes (tâches de publication et/ou de vérification) mais ne participera pas à la délivrance des renseignements hypothécaires ;

- une deuxième de soutien et d'expertise, à distance également, sur les formalités estimées complexes ;
- une troisième d'accompagnement, sur place, de conseil sur le pilotage et la mise en œuvre de méthodes de travail.

Les SAPF compteront, à terme jusqu'à 50 agents. Ils seront encadrés, selon leur dimensionnement, par un AFiPA ou un IP, secondé d'un IDiv, tous recrutés au choix.

Le SAPF de Châteauroux accueillera le PNSR PF. Ce dernier apportera un soutien juridique aux services locaux qui le saisiront par le biais de leur direction ou, quand une réponse immédiate est nécessaire pour clôturer la journée, directement (« circuit court »). Composé à terme d'un cadre A+ et de cinq rédacteurs, il reprendra progressivement une partie des missions actuellement exercées en centrale par le bureau GF-3B.

En termes de pilotage, les SAPF dépendront fonctionnellement du service de la documentation nationale du cadastre (SDNC), qui a développé une expertise en matière de travail à distance en publicité foncière avec la BNIPF, et hiérarchiquement du département d'implantation de la structure. Par exception, les 3 SAPF « BNIPF » dépendront, tant fonctionnellement que hiérarchiquement, du SDNC.

Le bureau GF-3B est le pilote au plan national de la mission publicité foncière. Il organise, en concertation avec le SDNC, la création de ces nouvelles structures.

3 La mise en œuvre opérationnelle des premiers SAPF

Afin de préparer le déploiement progressif des services, le bureau GF-3B et le SDNC, à partir de l'automne 2020, ont mis en place des groupes de travail associant le réseau sur les méthodes de travail, la formation, l'accompagnement pédagogique, les outils et le pilotage, la logistique, les aspects immobiliers et de cadre de travail, ainsi que les sujets RH et de dialogue social. Les conclusions des groupes de travail ont été rendues lors du comité de pilotage SAPF du 25 mars 2021.

Le bureau GF-3B et le SDNC continuent à associer le réseau sur les problématiques métier liées à la mise en place des SAPF. Les comités de pilotage sont l'occasion d'échanger avec l'ensemble des acteurs.

Des parcours de formation (besoin, contenu, calendrier...) ont été élaborés pour accompagner la création de ces nouveaux services dans le cadre d'une démarche de co-construction menée au sein d'un groupe de travail national associant des sachants travaillant dans le réseau, des représentants de l'administration centrale et des experts en formation de l'ENFiP.

Le parcours de formation des agents A, B et C affectés en SAPF est ainsi constitué d'un parcours adapté aux agents découvrant la publicité foncière, d'un accompagnement pédagogique rapproché (par des collègues déjà familiers de la publicité foncière, des agents de SPF locaux ou de brigadiers de la BNIPF) et d'un parcours d'intégration pour agent expérimenté en publicité foncière.

Les encadrants affectés en SAPF disposeront également d'un parcours de formation spécifique.

Les parcours de formation sont organisés jusqu'au 31 décembre 2021 de sorte que les agents soient totalement opérationnels début 2022.

La fiche n° 5 détaille les parcours de formation prévus.

Les 7 SAPF qui ouvriront le 1^{er} septembre 2021, interviendront jusqu'au 31 août 2022 pour l'ensemble des SPF, les reprises d'emploi dans les directions d'export n'intervenant qu'avec un an de décalage par rapport à la date d'ouverture. Ils accompagneront en particulier les SPF dont les délais de publication sont élevés dans l'objectif premier de réduction des délais de publication au fichier immobilier.